

CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

ONHAYE

Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparc.



Onhaye

bep
Une Équipe
des Idées
en Futur

COMMUNES
ZÉRO DÉCHET
WALLONNES

Fostplus 



LE SAC PMC



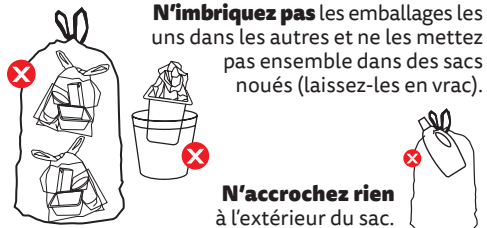
EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



INTERDIT



CONSIGNES À SUIVRE

- ✓ **Égouttez et videz** bien tous les emballages.
- ✓ **Aplatissez** les bouteilles, remettez le bouchon.
- ✓ **Retirez les films en plastique** qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.
- ✓ **Enlevez le film en plastique** de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



CARTONS À BOISSONS



INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION RECYPARC

- Les batteries et piles
- Les appareils élect(ron)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)
- Les bonbonnes de gaz
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants

Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite

Autres objets :

DIRECTION ORDURES MÉNAGÈRES



COMMENT TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX ?

Déchets Spéciaux des Ménages



EMBALLAGES VIDES* *bien vidés

- ✓ **AVEC** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- ✓ **AVEC** un de ces 2 symboles

EMBALLAGES NON-VIDES*

Avec un de ces pictogrammes de danger



EMBALLAGES VIDES OU NON-VIDES

- ✓ d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants et vernis, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION, pas repris au recyparc, appelez le 112

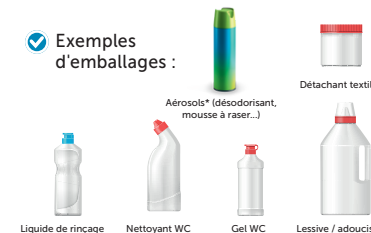
PMC



EMBALLAGES VIDES* *bien vidés, bien égouttés, bien raclés

- ✓ **SANS** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- ✓ **SANS** un de ces 2 symboles
- ✓ Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres

Exemples d'emballages :



* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes? N'hésitez pas à vous adresser aux préposés du recyparc.



LES DÉCHETS ORGANIQUES



DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés.

INTERDIT



DIRECTION
ORDURES
MÉNAGÈRES

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.



DIRECTION
SAC PMC

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.



DIRECTION
RECYPARC

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés!

Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be

Les emballages en **plastique** n'ont pas leur place dans le sac organique.



LES PAPIERS-CARTONS

EN PORTE-À-PORTE OU AUX RECYPARCS



PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.



INTERDIT



DIRECTION
DÉCHETS ORGANIQUES



DIRECTION
SAC PMC



DIRECTION
ORDURES MÉNAGÈRES



DIRECTION
RECYPARC

CONSIGNES À SUIVRE

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**, mais rangés dans une boîte en cartons résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.

N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique**.

Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins**.



LES BULLES À VERRE



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent à déposer dans les bulles ou aux recyparcs.



✓ Le verre coloré et incolore ont chacun leur place.

✗ INTERDIT DANS LES BULLES



> DIRECTION SAC PMC

> DIRECTION RECYPARC

> DIRECTION ORDURES MÉNAGÈRES

PLUS DE PLACE DANS LES BULLES ?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur l'**app Recycle!** ou sur **www.bep.environnement.be**
- Appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- **N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles. Les dépôts clandestins autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires.**

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les **couvreuses** et **bouchons**.



RECYPARC



La liste des matières acceptées, les quotas annuels et journaliers maximums sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible auprès des préposés ou sur **bep-environnement.be**

ADRESSE

- Avenue G. Stinglhamber à Hastière
- Route de la Mollignée à Warnant

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h.
Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.
Fermé les lundis, les dimanches et jours fériés légaux.

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h
- Samedi **26/12/2026**
- Jeudi **01/10/2026**
- Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h
- Mardi **10/11/2026**
- Samedi **02/01/2027**
- Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h

- Les déchets doivent être **préalablement triés** au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir **ouvrir spontanément votre coffre** afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, **les remorques doivent être correctement bâchées**. L'utilisateur est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- **La récupération des matières dans les recyparcs est interdite**, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.
- Les apports sont limités à 1 m³ par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:
 - Amiante 0,5 m³/citoyen/an
 - Bois 3 m³/citoyen/an
 - Inertes 3 m³/citoyen/an
 - Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
 - Déchets verts 7 m³/citoyen/an
 - Pneus 4 pneus/citoyen/an

COLLECTE DANS LES RECYPARCS

🚲 Vélos : samedi 18-04

🧸 Jouets : samedi 10-10

CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h**. Attention, en juin, juillet et août, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

DÉPÔTS

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs PMC soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. **En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.**

INTEMPÉRIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser **70kg** et ceux de 240 litres **110 kg**.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs de déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT ?



Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **emballez les déchets coupants dans du papier journal**, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Tableau 2026 des collectes

Jour de passage inhabituel

Déchets ménagers résiduels & déchets organiques

Papiers & cartons

PMC

Encombrants

ANTHEE, FALAEN, GERIN, MIAVOYE, ONHAYE, OSTEMEREE, SERVILLE, SOMMIERE, WEILLEN

Toutes les collectes ont lieu le **lundi (jour de passage inhabituel le vendredi*)**

| | JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|--|---------------|--------------|------------------|------------|-----------|------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| | 5, 12, 19, 26 | 2, 9, 16, 23 | 2, 9, 16, 23, 30 | 13, 20, 27 | 4, 11, 18 | 1, 8, 15, 22, 29 | 6, 13, 20, 27 | 3, 10, 17, 24, 31 | 7, 14, 21, 28 | 5, 12, 19, 26 | 2, 9, 16, 23, 30 | 7, 14, 21, 28 |
| | 5 | 2 | 30 | 27 | 29 | 22 | 20 | 17 | 14 | 12 | 9 | 7 |
| | 5, 19 | 2, 16 | 2, 16, 30 | 13, 27 | 11, 29 | 8, 22 | 6, 20 | 3, 17, 31 | 14, 28 | 12, 26 | 9, 23 | 7, 21 |

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be

Collectes 2026 dans les recyparc: **Vélos**: samedi 18 avril | **Jouets**: samedi 10 octobre

UN SOUCI DE COLLECTE ?

Consultez prioritairement notre site bep-environnement.be ou appelez le **081/718.211**

DATES

DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE VOTRE RECYPARC

Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Mardi **10/11/2026**, Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**



ONHAYE S'ENGAGE

dans un programme d'actions pour tendre vers le **zéro déchet!**



CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur bep-environnement.be

L'APPLICATION DES RECYPARCS

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

Consulter l'état de vos quotas et trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.



APPLICATION RECYCLE!



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

Pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.

LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 26 au dimanche 29 mars 2026.
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.bewapp.be



GUIDE DE TRI EN LIGNE



Pour toutes questions relatives au tri des déchets, consultez notre guide de tri sur: www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri ou **téléchargez gratuitement l'application Looping**



Suremballage en vue?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE: fostplus.be ou trionsmieux.be



BEP Environnement

Votre Intercommunale de gestion des déchets ménagers
Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 Namur
Tél: 081/71.82.11
bep-environnement.be



Administration communale d'Onhaye

Rue Albert Martin, 3 • 5520 Onhaye
Tél.: 082/66.57.50
www.onhaye.be
Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00,
le mercredi de 13 h à 16 h. Permanence le samedi de 09 h à 12 h.

